DROIT DES AFFAIRES

# Gouvernance et IA : superviser les usages, répartir les rôles et rendre compte

Les systèmes d'intelligence artificielle se déploient dans les entreprises plus vite que les instances ne s'organisent pour les superviser. Le conseil découvre parfois un usage après coup, sans savoir qui l'a autorisé, sur quelles données il repose ni quelles décisions il influence. La responsabilité des dirigeants reste pourtant entière. Cette journée traite l'intelligence artificielle sous l'angle de la gouvernance des sociétés : répartition des pouvoirs entre direction et organes de contrôle, délégations, politiques internes, information du conseil, gestion des risques et reddition de comptes. Les participants construisent le dispositif de supervision adapté à leur organisation.

| DURÉE | MODALITÉ | TARIF | DÉLAI D'ACCÈS |
|---|---|---|---|
| **1 jour — 7 h** | **Présentiel ou à distance** | **À partir de 1 100 € HT** | **11 jours ouvrés après validation du financement.** |

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

## 01 Public visé et prérequis

**PUBLIC VISÉ**
Administrateurs, dirigeants, secrétaires généraux, directeurs juridiques et membres de comités d'audit ou des risques.

**PRÉREQUIS**
Connaître le fonctionnement des organes sociaux d'une entreprise.

**POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE**
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

## 02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer les usages de l'intelligence artificielle dans la cartographie des risques
- Répartir les rôles entre direction générale organes de contrôle et comités spécialisés
- Formaliser une politique interne encadrant le recours aux systèmes d'IA
- Organiser l'information du conseil sur les systèmes effectivement déployés
- Articuler la supervision de l'IA avec les obligations des dirigeants

## 03 Programme détaillé

### M1 Enjeux pour les organes sociaux

- Situer la responsabilité des dirigeants
- Usages de l'IA qui engagent l'entreprise et ses dirigeants
- Risques juridiques réputationnels et opérationnels associés
- Obligation de surveillance pesant sur les organes de contrôle
- Place de l'IA dans la cartographie des risques
- Limites de la délégation au responsable technique
- À retenir : Le recours à un système automatisé ne déplace pas la responsabilité des organes sociaux.

### M2 Organisation du dispositif interne

- Décider qui autorise et qui contrôle
- Répartition des rôles entre direction et organes de contrôle
- Comités spécialisés et rattachement du sujet
- Politique interne d'usage et procédure d'autorisation
- Registre des systèmes déployés et propriétaires désignés
- Contrôle des prestataires et des solutions acquises
- Atelier : Chaque participant rédige la politique interne d'usage applicable à son organisation.

### M3 Information et reddition de comptes

- Rendre compte de ce qui est déployé
- Contenu et périodicité de l'information transmise au conseil
- Indicateurs de suivi des systèmes en production
- Traitement des incidents et remontée aux instances
- Information des actionnaires et communication extra-financière
- Points de vigilance en cas de contrôle ou de litige
- Cas pratique : Les participants construisent le point d'ordre du jour consacré à l'IA en conseil.

## 04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**
Présentiel ou à distance

**LIEU / FORMAT**
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

**MÉTHODES MOBILISÉES**
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

**ENCADREMENT**
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

## 05 Modalités d'évaluation et de suivi

**ÉVALUATION DES ACQUIS**
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

**SUIVI DE L'EXÉCUTION**
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

**SANCTION DE LA FORMATION**
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

## 06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

## 07 Modalités d'accès, financement et tarifs

**MODALITÉS D'INSCRIPTION**
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

**DÉLAI D'ACCÈS**
11 jours ouvrés après validation du financement.

**FINANCEMENTS POSSIBLES**
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

**DATES / SESSIONS**
Entrées permanentes

| FORMULE | DÉTAIL | TARIF |
|---|---|---|
| Inter-entreprises | -10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session. | **À partir de 1 100 € HT** |

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

## 08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

**RÉFÉRENT HANDICAP**
Tiffany LESTROUBAC

**CONTACT**
contact@monpoleformation.fr

## 09 Indicateurs de résultats

| INDICATEUR | RÉSULTAT | MODALITÉS DE CALCUL |
|---|---|---|
| Taux de satisfaction | **N/A** | Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois |
| Taux d'abandon | **N/A** | Calculé sur les 12 derniers mois |

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

## 10 Contacts

**INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS**
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

**ADRESSE**
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

**RÉCLAMATIONS**
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr